



COMPTE-RENDU du CONSEIL SYNDICAL Du 06 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, à 19 heures, le Conseil Syndical de Bieujac St Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Pardon de Conques, sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANGERO, Président.

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Etaient présents :

M. BLANGERO, BIRAC, RASSIS, PAING, LALANNE, BORDESSOULLES, MAGOT
Mme DARRIET, CLOES, PIERS

Absents :

M. NORMANT, BOUTIN,

Procurations :

Formant la majorité en exercice

Secrétaire de séance : M BORDESSOULLES Ludovic

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu
2. Etude de faisabilité travaux école de Bieujac
3. Subventions au Département
4. Participation au RASED
5. Don au SIRP
6. Point TAP
7. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu

Le compte rendu n'ayant pas été reçu par tous les élus, il est acté le report du vote d'approbation à la prochaine réunion.

2. Etude de faisabilité travaux école de Bieujac

Au budget primitif 2022 nous avons estimé à 4000,00€ le coût de la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'agrandissement de l'école élémentaire de Bieujac.
Suites à plusieurs sollicitations nous avons reçu deux propositions d'honoraires.

-SARL David BLAZQUEZ pour un montant TTC de 6240,00€

-Christian PRADAL pour un montant TTC de 4 800,00€

Afin d'estimer les dépenses, les recettes et le reste à charge au SIRP et pour faciliter le travail de réflexion des élus, il est demandé aux membres du conseil syndical de donner leurs accords.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour la proposition la mieux-disante soit celle de Mr PRADAL.

3. Subventions au Département

En 2021 le département nous a accordé 14 000,00€ de subvention sur un montant total de 25000,00 HT de dépense pouvant être subventionnées.

Suite aux frais engagés, le SIRP a obtenu un acompte de 7000,00€.

- Mobilier, 4 679,47€ TTC
- Lave-vaisselle, 3064,80€
- Le sol de jeux, 2668,26€
- Nettoyeur vapeur, 5058,82€
- Point P (béton), 765,09€
- Mobilier (chaises), 208,19€ total de 13787,19HT

Pour l'année 2022 le RPI a la possibilité d'obtenir de la subvention accordée les 7000,00€ restant et cela à condition de réaliser cette année sur notre budget 12 000,00€ HT de dépenses.

Tout en sachant que dans les prévisions 2021 nous avons inscrit 16581,48€ afin d'isoler les murs extérieurs des classes élémentaires.

Il est proposé au conseil syndical de modifier les justificatifs du bon emploi de la subvention avec les achats effectués à ce jour.

- Four, 723,12 €
- Clim salle de repos, 599,00 €
- Fauteuil ATSEM 465,00 €
- Sauteuse, 8080,18€
- Coupe légumes et presse purée, 2831.58 €
- Matériel connexion internet, 366.62 €
- WC suspendu, 1395.86 €

Un total de 12 051.13 HT (La subvention 7000,00€)

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour la proposition de modification de destination.

4. Participation au RASED

A l'heure actuelle, le RAZED se trouve sur la commune de Langon et gère les écoles d'Auros, Bieujac, Saint Pardon, Castets et Castillon, Preignac, Saint Pierre de Mons et Langon. Aujourd'hui, seule la ville de Langon supporte les frais de fonctionnement de ce service.

Une convention pour la répartition des coûts des charges nous a été transmise.

Le montant pour 2022 s'élève à 526,44€.

Il est demandé aux membres du conseil syndical de donner l'autorisation au Président de signer cette convention.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour la signature de cette convention mais il est demandé d'apporter de la clarté sur cette convention et notamment sur les finances et les calculs des répartitions.

5. Don au SIRP

En début d'année une des armoires frigorifiques de la cuisine de Bieujac est tombée en panne. Suite à cela et après avoir pris connaissance du coût du remplacement du matériel, une entreprise a pris à sa charge la facture correspondante de 2 317,80€.

Afin d'acter cette donation, il est demandé au conseil syndical de donner l'autorisation au président de signer les documents de la reconnaissance du don effectué.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour donner l'autorisation et remercient chaleureusement le donneur anonyme.

6. Point TAP

Depuis l'année 2017, la caisse allocation familiale finance les postes de directeurs d'animations.

Après avoir rempli les conditions nécessaires pour son obtention, avoir au minimum un agent titulaire d'un BAFD, notre RPI a créé un poste de directrice des temps périscolaires.

Et en contrepartie et cela après avoir défini et réalisé un projet éducatif territorial, la CAF nous verse une subvention qui aujourd'hui s'élève environ à 9200,00€.

Le 7 septembre à la CDC, la CAF a organisée une réunion d'information afin de nous informer sur leurs projets de modifier les règles d'attributions de la subvention que nous percevons actuellement.

- Les postes de directeurs deviennent des postes de coordinations
- Le détenteur du poste devra au minimum avoir le grade de catégorie B
- Sa nouvelle fonction sera d'animer auprès du public, toutes les offres de services de La CAF.
- Non seulement sur le territoire de la commune, mais aussi sur celui de la CDC.
- En résumé, les postes d'animations comme le nôtre ne sont plus finançables par la CAF.

En 2022 nous percevons bien l'aide de la CAF, en revanche pour le budget primitif 2023 nous allons devoir trouver des solutions pour compenser sa perte.

Pour aller dans ce sens, le 26 septembre 2022 plusieurs courriers ont été envoyés afin de solliciter l'aide de la Sénatrice Madame DELATTRE, du Président du Département Monsieur GLEYSE, de la Députée Madame METTE, du conseiller Départemental Monsieur BARBE et de la Sénatrice Madame HARRIBEY.

Si ces efforts, ces sollicitations ne portent pas leurs fruits rapidement, nous serons contraints de revoir rapidement les temps des rythmes scolaires.

Une petite revue du budget des TAP.

Montants des dépenses

- ⇒ Intervenants extérieurs, 14 336,25€
- ⇒ Indemnisation de la directrice, 10930,26€ (10h par semaine)
- ⇒ Indemnisation des agents ateliers TAP, 7094,19€
- ⇒ Transports SISS ALSH de Castets en Dornes, 1372,41€
- ⇒ Garderie et ménage des mercredis, 6583,50€ (10h45x18€x35 semaines)

Soit un total de dépenses de 40 316,61€

Montant des recettes

- ⇒ Fonds d'amorçage 90€x 86 enfants= 7740,00€
- ⇒ Fonds d'amorçage 50€x41 enfants=2050,00€
- ⇒ Poste directeur, CAF, 9200,00€
- ⇒ Subvention de la CAF, services périscolaires, 7000€
- ⇒ École sport, Département, 2739,00€ (estimation)

Soit un total de recettes de 28 729,00€

Le montant du reste à charge actuel pour le SIRP s'élève à 11 587,61€

Questions diverses

- Une des personnes élue en tant que parents d'élèves et également membre du SIRP.
Est-ce que cette situation est autorisée ? Il n'y a aucune règle interdisant cette situation.
- Il y a des comportements inappropriés de certains enfants dans une classe de Bieujac.
Quelle est la position du SIRP sur ce sujet ? Les agents sont au courant de ces comportements et sont vigilants. Pour le moment il n'y a eu aucuns problèmes dans le cadre des temps périscolaires. Pour ce qui est du temps scolaire, le SIRP n'a pas compétence à agir.
- Il n'y a pas eu de TAP la première semaine, cela est dommage.
Il n'y a jamais eu jusqu'à présent de TAP la première semaine car les plannings ne sont pas finalisés. A voir pour améliorer les prochaines années.
- Peut-on avoir un retour sur les modifications apportées au niveau de la cantine ?
Le travail avec la diététicienne se passe bien. La plateforme « Au près des cuisiniers » remplit bien son rôle et notre agent l'utilise de plus en plus pour commander les produits.
Un rappel est fait sur le devoir du SIRP de rendre public le bilan annuel des catégories de produits utilisés dans la composition des repas.
- Qui a la responsabilité des objets présents dans la boîte à jeux car il y a eu des retours d'enfants sur des objets qui n'aurait potentiellement pas leur place dans une cours d'école (exemple cigarette électronique) ?
C'est Mr Blangero et Mme Rispaïl qui sont en charge des objets. Mme Rispaïl ainsi que les agents sont vigilants à l'utilisation des objets. Ils sont également vigilants à ce qu'un enfant n'apporte pas de nouveau objet.
Après investigation sur cette cigarette électronique, il s'agissait en réalité d'un rasoir électrique. L'imagination des enfants ayant fait le reste.
- Il n'y a pas eu de réunion publique de rentrée, c'est dommage.
La réunion de l'année passée n'ayant attiré que très peu de personne, elle n'a pas été reconduite cette année.
Le SIRP réfléchit à une nouvelle formule pour l'année prochaine.

FIN DE SEANCE 21H20